

Région **ALSACE**
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE



LE PRÉSIDENT

Monsieur François HOLLANDE
Président de la République française
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

Strasbourg, le **15 MARS 2016**

Monsieur le Président de la République,

Le prochain conseil des ministres franco-allemand aura lieu le 7 avril prochain à Metz. Nous nous réjouissons de la décision de tenir cette réunion sur un territoire frontalier par excellence dans lequel la relation franco-allemande prend une réalité concrète essentielle pour nos concitoyens. Cet événement permettra d'affirmer la volonté de nos gouvernements et des collectivités locales de poursuivre la construction européenne aux frontières intérieures en y favorisant une plus grande mobilité.

Dans cet esprit, nous souhaiterions que les problématiques transfrontalières soient pleinement prises en compte lors de ce Conseil des ministres et dans ses conclusions.

A la suite de la réforme territoriale que votre Gouvernement a mise en œuvre, la Région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine couvre tout le territoire frontalier franco-allemand. Les compétences du Conseil régional permettent d'œuvrer au quotidien sur les questions d'emploi, de formation, de développement économique ou de transport qui sont au cœur de la relation franco-allemande.

Nous attendons ainsi que le sommet franco-allemand de Metz du 7 avril prochain puisse pleinement reprendre les résultats de la Conférence sur la coopération transfrontalière du 7 juillet 2015 qui, également à Metz, a rassemblé sous la présidence de M. Harlem Désir, Secrétaire d'Etat aux affaires européennes et M. Michaël Roth, Staatsminister für Europa (*Secrétaire d'Etat aux Affaires Européennes*), les acteurs de la coopération transfrontalière franco-allemande, et en particulier les collectivités territoriales.

Comme vous le savez, la déclaration issue de cette réunion a abordé de nombreuses thématiques qui relèvent des compétences de la Région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ou pour lesquelles elle s'investit fortement, notamment aux côtés de l'Etat. Dans tous ces domaines, le Conseil des ministres du 7 avril doit donner un signal fort sur la réunion des efforts pour le renforcement des liens entre la France et l'Allemagne.

Parmi ces domaines, plusieurs revêtent une importance particulière, sur lesquels les deux Etats et singulièrement la France, pourraient annoncer de nouveaux engagements venant appuyer les démarches stratégiques initiées dans les territoires.

L'un de ces domaines est celui de l'apprentissage de la langue du voisin, avec, en toile de fond, la poursuite de l'unification de nos marchés du travail. La maîtrise des langues est en effet un élément essentiel au vivre ensemble. C'est aussi un enjeu crucial de lutte contre le chômage. La situation démographique de l'Allemagne offre des perspectives importantes en termes d'emplois mais cela suppose un effort important en faveur de la maîtrise de l'allemand. Les collectivités territoriales, régions et départements, en partenariat avec le Rectorat ont poursuivi des efforts significatifs pour mettre en place des moyens dédiés à cette politique d'apprentissage de la langue dès le plus jeune âge.

Toutefois, cet engagement doit être davantage soutenu par l'Etat. Il s'agit, d'une part, de disposer de moyens financiers et humains adaptés à nos ambitions, notamment pour renforcer le réseau des écoles bilingues. D'autre part, il importe de mener une action forte sur le recrutement d'enseignants et d'intervenants. A cet égard, les ministères en charge de l'éducation doivent favoriser le recrutement ou les échanges d'enseignants voire de locuteurs natifs venant de l'autre côté de la frontière, y compris en prenant en compte les disparités de leurs statuts et rémunération.

Le développement de l'emploi transfrontalier demande également une politique de formation professionnelle et d'apprentissage qui s'inscrive dans des bassins d'emploi transfrontaliers. Ces derniers voient émerger des initiatives innovantes sous forme de pôles de compétitivité ou de clusters dont on connaît les effets bénéfiques en termes d'emploi, d'investissements en R&D et industriels, et d'offre de formation. La région s'est déjà engagée fortement dans cette direction avec différentes initiatives visant à fluidifier le marché du travail franco-allemand, en particulier en recherchant une meilleure adéquation entre besoins des entreprises et formation de la main d'œuvre. Toutefois, un travail de reconnaissance des formations professionnelles doit être engagé sans tarder.

En outre, eu égard à l'importance du travail frontalier dans la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, des initiatives dédiées à l'accompagnement de proximité des frontaliers comme les INFOBEST en Alsace ou la MOSA en Moselle, doivent désormais bénéficier d'un véritable statut reconnu par l'Etat en tant que « Maison des Frontaliers ». En envoyant un signal fort en faveur de cette initiative, le Conseil des Ministres franco-allemand confirmera la place de ce réseau comme premier interlocuteur avant l'accès au service commun de placement transfrontalier déjà mis en œuvre avec succès par Pôle Emploi et la Bundesagentur für Arbeit.

Le domaine de l'enseignement supérieur et de l'innovation constitue aussi un élément clé du développement et de l'attractivité de nos territoires frontaliers. De nombreuses initiatives ont été prises pour mettre en réseau les universités et institutions de recherche, que ce soit avec EUCOR dans le Rhin Supérieur ou avec l'Université de la Grande Région. Ceci a permis de soutenir de nombreux projets de recherche dans des domaines d'excellence communs et de favoriser la création de cursus bi- voire tri-nationaux. De même, la politique d'innovation, et singulièrement celle en faveur des clusters, se développe dans un contexte transfrontalier. Les champs de coopération, par exemple la santé, l'automobile, la *silver economy*, sont autant d'opportunités qui peuvent être développées.

Dans ces domaines d'intervention, nous attendons de la France et de l'Allemagne qu'elles accompagnent et soutiennent les initiatives prises sur les territoires transfrontaliers.

Il s'agit, d'une part, de les prendre en considération dans les politiques nationales. Ces dernières doivent intégrer pleinement la dimension transfrontalière, notamment pour que les instruments de financement des Etats puissent être mobilisés à son profit. Il s'agit, d'autre part, de faciliter la levée de freins aux développements transfrontaliers qui subsistent. A cet égard, les collectivités territoriales souhaitent que des possibilités d'expérimentation ou d'aménagement juridiques puissent être envisagées ou, à tout le moins, que les Etats soient en mesure d'appréhender et de trancher efficacement les problématiques liées à la coopération transfrontalière.

La relation franco-allemande est un pilier de la construction européenne. Les espaces transfrontaliers franco-allemands sont le lieu de la mise en œuvre concrète des objectifs européens. C'est pourquoi nous formons des vœux pour que ces espaces soient présents dans vos travaux de Metz, dans leur contenu comme dans leur représentation et leur symbolique.

Enfin, et pour renforcer encore la portée symbolique de ce Conseil des Ministres, nous serions très heureux que son déroulement puisse prévoir la visite par les deux chefs d'Etat, de la maison de ce mosellan illustre, père de l'Europe et apôtre de l'amitié franco-allemande, que fut Robert Schuman.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.



Patrick WEITEN
Premier Vice-Président



Philippe RICHERT
Président